

LE BEBE

En 1939, une nuit du mois de Ramadan, naquit Yéro CISSE, issu d'une famille de Marabouts. Comme tous les nouveau-nés, chez les musulmans sénégalais, son nom ne lui fut donné que le septième jour suivant sa naissance. Ce septième jour est appelé couramment chez les Soninkés, « rasage de la tête ».

Avant cette date, le bébé est simplement désigné par le terme « homme blanc » s'il s'agit d'un garçon ou « femme blanche » s'il s'agit d'une fille. Pourquoi ce surnom de « blanc », alors que le bébé est naturellement noir,

Il faut certainement en chercher l'explication parmi les rites de la sorcellerie africaine, venue du temps des âges, et que l'Islam, lui-même ne parvient pas à effacer complètement.

De même dit-on encore aujourd'hui, en Afrique, que certaines personnes dont les Marabouts et les sorciers possèdent des pouvoirs aptes à mettre la vie d'une personne en danger. A moins, bien sûr, que celle-ci n'ait eu recours, pour se protéger contre de tels sortilèges, à la pratique de gris-gris ou l'usage de plantes médicinales afin d'éloigner les mauvais esprits.

Dans la même optique, l'esprit du mal, pouvant être appelé par les soi-disant détenteurs de pouvoirs magiques, n'est - il opérant contre un individu que lorsqu'il en connaît le prénom. Il « travaille » ce prénom. C'est pourquoi les ancêtres préféraient désigner le bébé par « l'homme blanc » jusqu'au septième jour de sa naissance. Ils auraient ainsi le temps de l'entourer de gris-gris et plantes médicinales destinés à jouer un rôle d'antipoison.

De là provient encore la tradition de la première goutte donnée au nouveau-né. Cette première goutte d'eau bénite, préparée par un Marabout, doit obligatoirement contenir du sucre et du sel mêlés. Il est dit que l'eau, par son pouvoir magique, protégera l'enfant contre les mauvais esprits ; que le sucre lui procurera une intelligence hors du commun ; le sel, enfin, le rendra aimable pendant toute son existence.

On le dit, mais ce n'est qu'une jolie légende...

A l'époque où se situe l'action, le prénom du bébé ne pouvait donc être donné que le septième jour suivant sa naissance. Aujourd'hui, cette pratique existe encore chez les Soninkés. Surtout dans les villages où les accouchements se déroulent presque toujours dans la maison familiale. Dans les villes cette coutume survit, tolérée ; puisqu'elle entre dans les rites de l'Islam.

Chez les Soninkés, les prénoms sont traditionnels et automatiquement attribués aux enfants en fonction de leur rang dans la descendance. Ainsi : le premier-né mâle d'une famille doit-il être appelé Mamadou ; le cadet Samba ; le troisième Demba ; le quatrième Yéro et le cinquième Pathé.

S'il s'agit d'une fille : l'aîné sera immuablement Cira ; la cadette Khoumba ou encore Coumba ; la troisième Feinda ou Penda ; la quatrième Tacko puis la cinquième Niâtoo.

On n'attribue surtout pas un prénom traditionnel à une fille si celui-ci est réservé à un garçon. Ou inversement. La seule exception admise concerne les jumeaux et leur cadet.

Les jumeaux filles ou garçons prendront automatiquement le prénom de Founé, alors que le cadet s'appellera Sadio. Ceci quelque soit le sexe de ce dernier.

Bien évidemment, les parents gardent la possibilité de choisir d'autres prénoms, en dehors de ceux que leur propose la tradition. Cette pratique s'avère même très courante au Sénégal.

Quoi qu'il en soit, rien ne saurait être fait, en ce domaine, avant le septième jour de la naissance. Ce jour de l'attribution du prénom est toujours un événement heureux pour une famille. Il donne lieu à une grande fête « à l'africaine ». Habituellement, avant le début de celle-ci, arrive, en premier, le Marabout ou son lieutenant. Cet invité particulier s'enquiert aussitôt du jour où la naissance est intervenue. En

fonction de la réponse apportée, il consultera un petit opuscule, spécialement conçu pour l'attribution des prénoms.

Ce livret rappelle le nom des prophètes, de leurs compagnons ou de leurs familles, répartis en sept groupes, et qui sont conseillés pour un nouveau-né de sexe masculin. Chaque groupe est déterminé en fonction du jour de la naissance. Pour les filles, il s'agira également du nom des épouses, des mères ou des filles des prophètes. Ces prénoms sont également répertoriés en sept groupes, tous déterminés d'une manière identique.

Dans la pratique, un garçon, né dans la journée du lundi se verra prénommé Mohamadou, déformé en Mamadou. De même, si la naissance est survenue un vendredi, l'enfant mâle sera t – il Adama etc...

Le cri « Khâ Kourou Mody Iî » (silence le Marabout est là !), retentit ; Fréquemment, le bébé dans ses bras, celui-ci murmure dans chacune de ses oreilles . Que lui susurre-t-il donc ainsi ? Mystère, il s'agit là d'un secret !

Ensuite, à voix haute, le prénom attribué en conformité aux préceptes du petit opuscule, est révélé. Puis vient le prononcé du discours.

Se posant en personnage important, le marabout n'évitera pas un certain charlatanisme. Il n'oublie surtout pas, en effet, que de la teneur de ses paroles, de leur degré d'encensement pour la famille qui le reçoit, dépendra la valeur de la récompense qui lui sera offerte.

Ce n'est qu'après avoir mangé le Laâka(1) et croqué des noix de kola, que le marabout prendra congé. Malédiction, toutefois, s'il se retire sans avoir prié pour le bébé !

Selon le déroulement du rituel, vient ensuite l'instant où la tête de l'enfant devra être rasée. Toute partielle ou totale, en fonction du milieu familial. Surtout, pas question de disperser des cheveux comme l'on se défait d'une dépouille ! Ceux-ci devenus reliques, seront conservés en un lieu sûr, par les parents de l'enfant. Auparavant, ils auront été soigneusement pesés et leur poids, sous forme d'argent blanc, de sucre, de sel ou de miel en fonction des moyens de la famille aura été distribué en aumône.

Dans cette chronologie de l'après - naissance , se situe ensuite ce jour, appelé, « baptême ». Particulièrement célébré chez les Soninkés du Fouta, il voit l'argent, économisé pendant une année entière, stupidement dépensé. On gaspillera celui-ci pour l'achat de vêtements, voire même de bijoux coûteux qui seront offerts en présents. Cela au mépris des préceptes de l'Islam qui interdisent formellement de telles magnificences, quelle que soit l'importance de l'événement à fêter.

Pour se conformer aux règles de la Religion, ne suffirait-il, en effet, à celui qui en a les moyens, de tuer simplement un mouton, le septième jour suivant la naissance du bébé ? la viande de l'animal serait consommée en famille, après qu'aumône, à la parenté pauvre immédiate et aux voisins, ait été faite. A l'époque où se situe la naissance de Yéro, les baptêmes se fêtaient, mais d'une manière plus raisonnable. Aujourd'hui, surtout dans les milieux urbains, ils revêtent une autre forme. Le père est-il ouvrier ? L'argent est collecté dans l'usine. S'il est fonctionnaire, la quête s'effectuera dans les bureaux, parmi ses collègues de travail. Pour les petits commerçants, toutes les boutiques du quartier seront mises à contribution. La caserne donnera elle aussi pour le baptême d'un enfant de militaire. Dans un milieu de Marabouts, ce seront les Talibés(2) qui participeront...

Toutefois, partout le résultat sera identique : l'argent recueilli, augmenté de celui que les parents avaient épargné pendant toute l'année précédant l'événement, se dépensera en quelques heures. Il faut inviter, outre l'entourage immédiat, les amis, les camarades, les collègues ; sans oublier les voisins et les griots de la famille. Parfois même, on estimera la présence d'un orchestre comme absolument nécessaire pour la magnificence de l'événement.

Puis, il est également indispensable de prévoir, pour chaque catégorie d'invités, une part spécifique. Le méchoui reviendra ainsi « de droit » aux amis de l'entourage. Quant aux autres, ils s'estimeraient surpris si on leur servait un autre mats que le laâkh, des noix de kola et du attayé(3).

Les membres de l'orchestre s'attendent, à ce qu'une somme d'argent, soit donnée.

De tous les invités, les griots se révèlent les plus exigeants. Non seulement par le traitement qui doit leur être réservé, mais aussi par les cadeaux qu'il faudra leur faire. Ils exigent, même s'ils ne les réclament pas directement : vêtements, dons d'espèces, ou bijoux parfois chers, à la famille de l'enfant.

Pour remercier de quelques minutes de louanges, dans une générosité aveugle et souvent disproportionnée, on donne . Le griot parti, on se prend à regretter. Nul n'osera cependant revenir sur sa libéralité ou seulement évoquer la surévaluation de celle-ci.

Ce n'est évidemment pas ainsi que l'on remédiera au sous- développement, que l'on préparera une vie facile pour les générations à venir...

Le père de Yéro était Marabout. Un marabout modéré. Cela ne l'avait cependant pas empêché d'accepter que l'enfant reçoive un prénom traditionnel. Il serait Yéro, puisqu'il naissait en quatrième rang de sa descendance.

Ses parents, s'ils se réjouissaient de sa naissance, concevaient cependant peu d'espoir de voir Yéro grandir. A l'époque, et plus particulièrement dans ce département du Sénégal, la mortalité, parmi les bébés, atteignait quatre-vingts pour cent. Le fléau prenait le nom de rougeole, paludisme, fièvre jaune, etc...

Pour combattre la maladie, on recourait aux marabouts, aux guérisseurs. Certains d'entre eux, il est vrai, connaissaient un peu les plantes et leur utilisation.

Consciente des dangers qui menaçaient le plus jeune âge de son fils, la maman de Yéro se répétait : « c'est à moi de jouer, à présent ». Si le rôle de la mère, en Afrique, a toujours été important au sein du foyer, celui, jouer par la maman Soninkée, à l'époque, s'avérait tout simplement remarquable.

Rien ne leur était cependant facile, à ces femmes d'avant le modernisme. Pourtant, ce qu'elles faisaient l'était d'une manière irréprochable. Elles en étaient conscientes : tout dépendait d'elles.

Des esclaves, des servantes, alors ces femmes ? Oh, non !

Le foyer des soninkés du Fouta voyaient les responsabilités équitablement partagées entre les sexes : lui, allait aux champs, cultivait le mil et le coton. Lui pêchait, chassait, fournissait selon ses aptitudes et ses moyens – tout ce qu'exigeait le bien-être de sa famille . Il ne pleuvait pas pendant l'hivernage, la pêche ne donnait pas, la récolte s'annonçait médiocre ? En bon père, en bon époux, il s'inquiétait, recherchait le moyen qui lui permettrait de mettre sa famille à l'abri de la faim. La culture, la récolte du mil surtout, représentait son souci essentiel, cette préoccupation qui parfois le tenait éveillé, plissait son front, faisait naître cette tristesse dans ses yeux. Tout ne s'achetait –il pas uniquement avec du mil : habits pour se couvrir, bijoux pour ne pas déchoir, etc... ? L'argent à l'époque valait beaucoup moins que le mil.

Elle ? Oh, elle, elle était omniprésente : soignait les enfants, les élevait, lavait le linge de la famille, reins endoloris, pilait le mil pour confectionner le bon couscous du soir, filait le coton qui serait ensuite tissé pour les boubous de la famille, puisait l'eau du fleuve, entretenait les feux de braises. Pourtant, tout au long de ses journées harassantes, elle chantait. Ses chansons, nées souvent de son imagination, glorifiaient ce mari, cet époux auquel elle devait respect et obéissance. Malgré ses tâches, jamais elle ne se trouvait prise en défaut pour servir, aux heures immuables, les repas qui seraient doux dans les bouches et dans les ventres. Malgré ses tâches, jamais elle ne se trouvait prise en défaut pour servir, aux heures immuables, les repas qui seraient doux dans les bouches et dans les ventres. Elle chantait, consciente et fière du rôle qui lui était dévolu. Aucune plainte, aucune jérémiade ne s'échappait jamais de ses lèvres larges ; même si, parfois, sa journée se comptait aux litres de sa sueur. Qu'ils étaient heureux et sains, à l'époque, ces foyers Soninkés !

Comme tous les bébés, le bébé Yéro était, tous les jours, entouré par les petits enfants du village : frères, sœurs, cousins, cousines et voisins. Les enfants la compagnie des bébés, jouaient à leurs côtés, conscients de leur rôle d'ainé. L'un d'eux, parmi les grands, commettait-il une bêtise. Aussitôt la maman du bébé en était informée. Il ne s'agissait pas d'un esprit de délation, mais simplement du sens des responsabilités. La maman, quant à elle, trouvait toujours le temps, en dépit de ses tâches multiples, pour surveiller ce petit groupe que la jeunesse rendait encore imprudent.

Chacun regagnait, alors, son foyer . Tous les jours, on les voyaient se réunir autour de Yéro. Cela dura pendant plusieurs mois. Puis à l'âge de onze mois, Yéro contracta une maladie, considérée comme mortelle à l'époque : la rougeole.

Un jour, en effet, le groupe d'enfants découvrit le frère de Yéro, devant sa porte, en train de pleurer :

« Qu'as-tu ? lui demandèrent les enfants.

- Yéro est malade.
- Malade ? Tu plaisantes, nous avons joué hier encore avec lui !
- Oui, mais... il a le messéné(1). »

Entendant cela, le groupe, à son tour, se mit à pleurer. Les enfants se lamentaient parce que, non seulement ils n'avaient plus le droit d'approcher leur ami Yéro, mais parce qu'ils savaient la maladie, dont souffrait celui-ci, très grave et contagieuse. Tous étaient persuadés en cet instant, qu'à son tour, Yéro allait mourir de cette maladie comme en étaient morts tant d'autres bébés.

Entendant ainsi gémir ceux qui avaient été les compagnons de jeu de son bébé, la maman de Yéro sortit de sa case. En dépit de son propre abattement, elle se devait de calmer les enfants et ensuite de les reconduire chez leurs parents. Ne lui faudrait-il pas également prendre sur elle pour avertir ceux-ci que son bébé venait de contracter le messéné, afin, qu'à leur tour, ils puissent prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver leur progéniture ? « quel est ce chagrin, mes enfants ? »

Un bambin, entre deux reniflements et tout en se frottant les yeux, articula :

« Demba nous a dit que Yéro a le messéné... »

Les sanglots des enfants redoublèrent. La maman prit encore sur elle, rassura :

« Allons, allons !... Bien sûr, mon Yéro est malade, mais que me contenez-vous là ? Le messéné ? Bien sûr que non ! Hier soir, Yéro a tout simplement mangé trop de Somby(2). Cela lui a donné mal au ventre, rien de plus. Allons, si vous souhaitez jouer à nouveau avec lui, dans quelques jours, je ne veux plus vous voir pleurer !

- C'est vrai, on pourra vraiment jouer à nouveau avec lui ? »
demandèrent les enfants.

« Dites quand ?

- Dans trois ou quatre jours. Je vais le conduire à Goumal, où demeure son oncle maternel. Un grand chasseur, celui là.. Il le soignera. »

Les enfants savaient tous que les chasseurs connaissaient les plantes médicinales. Rassurés, ils se laissèrent raccompagner chez eux. Il ne leur serait jamais venu à l'esprit que la maman de Yéro avait pu leur mentir. Aussi tous auraient-ils été étonnés de la voir, à son tour, en pleurs, une fois revenue dans sa case.

Comment auraient-ils pu, en effet, imaginer cette maman effondrée ?

Les enfants le savaient : Les femmes du quartier avaient, à cause de son honnêteté, surnommé la maman de Yéro « Coumba la Sincère ». Tous dans le village reconnaissent sa haute taille, son visage gai, ouvert, dans lequel ses yeux pétillaient, malicieux et franc. Tous louaient également son courage et, surtout son caractère doux et ferme à la fois. Il s'agissait bien là d'une femme honnête et courageuse ; et il ne serait venu à l'esprit d'aucun de mettre sa parole en doute.

Pourtant ses forces abandonnèrent vite la Sincère lorsqu'elle comprit que son petit garçon était atteint du messéné. Elle ne fut plus que larmes et lamentations. N'avait-elle pas déjà perdu deux enfants ? Le frère aîné de Yéro, Mamadou, avait été emporté par cette maladie à l'âge de six ans.

Aujourd'hui encore, et surtout du fait des circonstances, l'image de l'enfant mort hantait son esprit. Elle le revoyait, beau, costaud, gai comme elle, mais aussi aimable comme son père avec de gros yeux. Qu'ils avaient été fiers, le père et elle, de ce garçon ! Quels projets n'avaient-il pas imaginé pour lui ! Il serait un grand Marabout, comme moi, avait décidé le père. Pour sûr, on lui attribuerait le grand titre de Waliou(3)3., tel que celui ci avait été décerné à l'un de ses oncles maternels !

« Quand il sera grand, racontait encore le père, je le conduirais à Diawara, afin qu'il apprenne la théologie et tout ce qui est indispensable pour l'avenir d'un Marabout digne de ce nom ».

Un soir, hélas, le rêve s'était écroulé : Mamadou avait été pris de fièvre. Son corps s'était échauffé de plus en plus ; ses gros yeux étaient devenus rouges et glauques. Il avait, dès l'apparition des symptômes, abandonnés ses jeux d'enfants pour venir se coucher sur les genoux de son père. Mais cette fois-ci, il n'attendait plus de celui-ci, des contes ou des légendes. Cette fois-ci et le père

en avait été conscient l'enfant était venu pour se serrer une dernière fois contre lui. Il avait tenté, alors vainement de faire passer sa vie dans le petit corps ; ou plutôt se préparer, par ce contact charnel, à apprendre à dire adieu à l'enfant. Dans deux jours, en effet, Mamadou serait mort.

Recroquevillé sur ses genoux son père s'en souvenait Mamadou avait commencé à pleurer. Les gémissements de l'enfant avaient provoqué les pleurs des autres.

Le père avait demandé :

« Qu'as tu mon fils, souhaites-tu du lait ? »

L'enfant n'avait pas répondu et avait continué à geindre.

La mère, à son tour, avait laissé échapper ses larmes et s'était lamentée :

« Mais qu'a-t-il donc !... »

Vaincu, le père avait avoué :

« Le messéné. »

En dépit de l'emploi des plantes médicinales administrées par les guérisseurs, en dépit des gris-gris et de l'eau bénite des Marabouts du village, malgré les incantations du père, Mamadou avait cessé de vivre le lendemain. Il s'était éteint dans les bras de la maman qui, depuis vingt-quatre heures, n'avait cessé d'invoquer : « Allah ! Notre Allah !...Sauve mon fils ! »

Elle n'avait pas réagi, parce qu'elle n'avait pas compris, lorsque le père lui avait retiré l'enfant.

« Notre fils, Mamadou est mort. Sois courageuse. Surtout, rie pleures pas. Le destin n'a tout simplement pas voulu qu'il soit grand un jour. »

Aucune larme ne s'était plus échappée des yeux de la Sincère. Cette femme savait tenir parole. Pourtant, le soir de l'enterrement, des pleurs étaient revenus malgré elle, lorsque Cira, la sœur de Mamadou, avait questionné :

« Dis maman, où est donc Mamadou ? »

Tout d'abord, elle n'avait pas répondu. L'enfant avait insisté :

« Mais où est parti Mamadou ? »

La sincère avait bien essayé d'inventer des histoires. Finalement, elle s'était mise à sangloter. Ces larmes avaient jailli, incontrôlables, inépuisables, telles l'eau du ciel pendant la saison des pluies. Elles auraient certainement duré toute la soirée si le père n'était intervenu. « Tu m'avais pourtant promis de ne pas pleurer ! »

La Sincère s'était alors reprise et avait demandé au vieux de lui pardonner.

Le souvenir ancien, mais lancinant un de ces souvenirs capables de faire hurler était réapparu avec la maladie de Yéro. Yéro, son tout petit, lui, atteint à son tour de rougeole ! Bien sûr, elle dépenserait encore tous ses biens, tout ce qu'il faudrait, chez les guérisseurs et Marabouts qui lui proposerait de sauver son fils ! Elle le referait, tout recommencerait ; même si, au fond d'elle-même, elle savait encore que ceux-ci n'avaient pu sauver ses deux aînés .

Le père de Yéro était un bon croyant. Lui que l'on avait surnommé Siban(1) n'hésitera pas cependant, à la différence de certains marabouts de village, à tenter de faire appel au pouvoir des médicaments de Toubabs(2) pour sauver son petit.

L'infirmier du dispensaire connaissait évidemment Siban. Personne ne pouvait oublier ou confondre cette silhouette haute, ce visage large avec ses yeux assez gris et très noirs qui traduisaient une bienveillance et une ouverture d'esprit qui ne manquait pas de retenir l'attention. Outre son apparence, la personnalité de Siban frappait également ceux qu'il côtoyait. N'était-il pas l'un des marabouts les plus instruits du village ? Tous savaient qu'il possédait aussi des connaissances héritées de son père. Siban n'était pas seulement doué d'une intelligence peu commune ; son don de la parole était également remarquable.

S'il était beau parleur, il était ennemi de toute fanfaronnade. Ce n'était pas à lui non plus qu'il fallait s'adresser pour colporter des ragots ou découvrir les secrets d'autrui.

Il réprouvait aussi tout fanatisme et détestait profondément l'arrivisme. Sa devise favorite, il la proclamait et l'appliquait :

« je n'ai qu'un seul ennemi : celui qui exploite son prochain .»

La réputation de Siban était devenue telle que bien des jalousies l'entouraient et ne faisaient que croître de jour en jour.

Contrairement à sa femme, il n'avait voulu consulter aucun guérisseur ou marabout pour Yéro. Sans hésiter, même si beaucoup des siens montraient la plus grande répugnance sinon leur horreur à l'égard des médicaments fabriqués par les Toubabs, il avait confié la vie de l'enfant au pouvoir de la médecine des blancs.

Conscient du rôle qui lui était dévolu, l'infirmier du dispensaire avait mis tout en œuvre pour sauver le petit malade. Un membre d'une famille de marabouts entrant chez lui, au su et au vu de tous, était en effet un fait sans précédent.

Le dispensaire du village de Siban était l'un des premiers que l'Administration Coloniale avait construits dans le département de Matam, à la veille de la seconde guerre mondiale. Comme tous les dispensaires existants à l'époque, il était confié à des infirmiers indigènes dont la plus part exerçaient sans être titulaires du moindre diplôme médical.

Cela n'empêchait pas toutefois, certains de ceux-ci, de se prendre pour des êtres à part, supérieurs à autres.

La politique coloniale était sans doute aussi, dans une certaine mesure, responsable de leur attitude un peu méprisante. Les directives reçues leur imposaient, en effet, de ne nouer des relations qu'avec le chef du village, les grands marabouts ou encore les tirailleurs sénégalais(3), anciens militaires. Seules ces catégories sociales pouvaient prétendre oser parler au chef du Canton. Depuis, l'optique s'est modifiée. Heureusement !

Aujourd'hui, les fonctionnaires sénégalais, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de responsabilité oeuvrent pour le développement, la justice et la liberté de leur pays dans un esprit de dialogue. Ils exercent leur fonction avec conscience. Il suffit, pour en être convaincu, de quitter le territoire national et d'approcher d'autres Administrations.

L'AGE D'INTERDICTION D'ALLAITEMENT (SEVRAGE)

Maintenant Yéro est guéri . Autour de lui, les jeux, le partage du Somby, avaient repris . Dans son propre foyer, la vie s'écoulait au rythme lent et paisible comme dans tous les autres foyers Soninkés du Fouta.

Yéro était un enfant choyé, entouré des soins attentifs de sa maman et de sa grande sœur, Cira.

Puis vint l'âge du Fatandé(1). Yéro avait, en effet, atteint sa deuxième année. Comme tous les enfants Soninkés, il devait, à ce stade de son existence, être éloigné du sein maternel. Cela peut être comparé à la phase de sevrage, en Occident.

Toutefois, à cette époque, au Sénégal, cette étape de l'existence d'un enfant prenait un aspect plus dur. L'enfant non seulement n'approchait plus le sein maternel pour l'allaitement, mais se trouvait brusquement séparé de sa génératrice pour être confié à une grand-mère. A défaut de celle-ci, une tante ou une amie intime de la famille se voyait chargée de son entretien.

Pour aborder ce stade du Fatandé, il fallait, tout d'abord, consulter un marabout, lui demander l'eau bénite ayant le pouvoir de faire oublier à l'enfant le lait maternel. Il ne pouvait être, en effet, concevable de continuer à le nourrir de celui-ci sans risquer de voir ses capacités intellectuelles diminuées. Cette intercession auprès du Marabout revenait à la tante paternelle, après accord, bien évidemment, des parents de l'enfant.

La tante se rendait donc auprès du Marabout afin d'accomplir les démarches requises.

« Qui est là ? », demanda l'homme.

« C'est moi, Mody, Cira.

- Entres donc, Cira ! Mais n'as-tu pas voyagé ? il me semble ne t'avoir pas vue depuis très longtemps.
 - Oui, Mody. En fait, notre dernière rencontre remonte à la fête du Ramadan passée.
 - Tu as raison. Ne m'avais-tu pas apporté du mil, à titre de don ?
 - Exact.
 - Quant à moi, tu as dû certainement t'en rendre compte, j'avais beaucoup prié pour la famille. Du reste, ton mari a pu récolter beaucoup de mil cette année. Enfin, que puis-je, aujourd'hui pour toi ?
 - Eh bien, voilà ! l'enfant de mon frère, a eu ses deux ans hier. Nous voudrions...
 - Compris, interrompit le Marabout, je vais te donner un bon gri-gri avec un peu d'eau bénite. Je suis un excellent Marabout, tu le sais.
 - Je le sais.
 - Tu vois ce gri-gri là ? il contient le secret du grand Djinn de la forêt. Tu l'attacheras au cou de ton neveu. Ensuite, avec cette eau là, tu confectionneras une galette que tu lui feras manger. Tout se passera bien et l'enfant ne pleurera jamais. Jamais, entends-tu ! » La tante emporta le tout, non sans avoir offert au Marabout un joli pagne et quelques noix de kola.
- Elle suivit ses indications à la lettre . La galette mangée, le gri-gri autour de son cou, l'enfant avait été envoyé dormir. Toutefois, la nuit s'était avérée longue, très longue. Aussi bien pour la tante qui en avait la charge que pour le petit lui-même.

Tout avait, en effet, mal marché : tout à fait le contraire de ce qu'avait prévu et assuré le Marabout. Quel vantard, celui-là !

Très mécontente, la tante s'était rendue, dès le lendemain, chez le Marabout. Celui-ci affichait un air satisfait.

« N'est-ce pas que ton petit neveu a passé une bonne nuit ? je te l'avais bien dit, dans ce village je n'ai point d'égal !

- je ne dis pas le contraire, Mody, mais apprenez que le petit n'a pas fermé l'œil de la nuit. Il a pleuré sans arrêt. Pourtant je m'étais parfaitement conformé à vos directives. »

Se voyant pris en défaut, le Marabout tentera de sauver la face en argumenta :

« Il n'as pas dormi, dis-tu ? Pas étonnant, à la réflexion : le secret du grand Djinn devait être trop fort pour lui. Ce n'est pas grave, je vais te donner autre chose. Ton neveu dormira mieux cette nuit. »

Cira n'était absolument pas convaincue. Elle avait bien précisé l'âge de Yéro au Marabout, avant qu'elle ne fit son travail. Il aurait donc dû être apte à se rendre compte si le secret du grand Djinn lui convenait ou non.

Déçue, elle regagna sa case et décidera de s'occuper de son neveu d'une autre façon.

L'auteur ne peut donner, avec précision, la position de l'Islam devant Maraboutage.

Personnellement, il considère que certains Marabouts peuvent être de bons guérisseurs. Encore faut il découvrir ceux-ci ! Il estime que d'avantage de Marabouts sont de véritables charlatans actuellement, et ceux-ci causent le plus grand tort à leurs confrères valables.

De son côté, la pauvre maman souffrait. Non seulement, elle ressentait d'une manière poignante l'absence momentanée de son enfant, mais à cette douleur morale, un mal, bien physique, la tenaillait aussi. Ses seins gonflés de lait, et qui ne pouvaient plus être soulagés par la tétée, pesaient, brûlaient.

La coutume veut que le Fatandé soit l'occasion, pour l'enfant, de recevoir ses premiers cadeaux. Ceux-ci, selon les ressources des parents, seront une vache, un mouton, une parcelle de terrain ou, plus simplement, un ravissant boubou.

Dans certains milieux Soninkés, et en particulier chez les grands notables, il appartient aux grands-parents d'offrir les présents de Fatandé.

Chez les Soninkés, le rôle joué par les aïeuls est considérable.

La tradition veut ainsi et aujourd'hui et encore, que la grand-mère appelle son fils « mon époux », tandis que le grand-père agit de même envers sa petite fille. Car bien entendu, il ne s'agit que de pures taquineries.

Le petit garçon, quant à lui, connaissait bien l'influence de la grand-mère. Aussi, lorsqu'il ne parvenait pas à obtenir de ses parents ce qu'il voulait, s'adressait-il à son « épouse ». Comme toutes les mémés du monde, et peut-être plus encore, celle-ci s'attachait à satisfaire, selon ses disponibilités, les désirs du bambin. Le grand-père en profitait bien pour lancer des plaisanteries, à seule fin que l'assistance présente se moque un peu de l'enfant, le charrie.

Trop content d'avoir obtenu de ce qu'il voulait, celui-ci se gardait de répondre et s'en allait en courant. Même s'il n'était pas encore en âge de bien s'exprimer, il savait toutefois que son « épouse » se chargerait de sa défense auprès des grands.

Quelle était douce, la vie dans les foyers Soninkés !

Yéro, lui, n'avait pas eu la chance de connaître ses grands-parents. Il n'avait donc reçu pour tout cadeau de Fatandé, et bien que son père eût les moyens, un boubou. Il n'entraît pas, en effet, dans les habitudes d'un bon musulman, tel qu'était le père de Yéro, de se livrer à des folies.

L'enfant n'avait pas davantage de tantes paternelles, puisque Siban était fils unique du côté de sa mère. La parenté se résumait à des demi-frères et demi-sœurs.

Pourtant, malgré cette absence d'une parenté directe et nombreuse, les enfants de la Sincère et de Siban n'avaient jamais eu à envier leurs petits camarades.

Cette absence de tante paternelle fit que la maman de Yéro dut continuer à assumer son rôle.

La Sincère pilait le mil gaiement, chantait ses chansons familières pendant que les enfants, jouant, riant, couraient à travers la maison. Ils gaspillaient de l'eau par-ci, versaient du lait par-là, se chamaillaient, se frappaient, se lançaient des cailloux. Les boubous étaient finalement déchirés.

La maman, bien qu'occupée à ses tâches, grognait contre l'un ou l'autre :

« Yéro, laisses ça ! »

« Qu'est ce que tu fais là, toi, Demba ? »

« Cira attrape le moi ! »

« Mais, qui a encore bien pu verser cette eau ? »

« Hé toi là-bas, veux-tu bien laisser ton boubou ! Tu ne vas pas encore me le déchirer... »

Bien qu'elle passât ses journées à rouspéter, la maman était comblée de bonheur et de joie.

Le soir, le bon couscous préparé, elle attendait tout en lavant les enfants et en changeant les boubous, le retour du père qui était allé à la mosquée.

Le père de retour, tourte la famille pouvait s'installer autour de la natte sur laquelle puisque les assiettes n'existaient pas deux calebasses étant posées. L'une contenait le couscous, l'autre, la sauce.

La maman présentait ensuite au père le résultat de sa longue journée. Elle s'exprimait d'une voix calme, empreinte de respect et de gentillesse.

Lui, regardait le couscous, en diminuait la quantité s'il jugeait celle-ci trop importante . Il prenait enfin la première pincée tout en disant :

« Bismillaâhi »(1).

Les autres l'imitaient et répétaient la formule.

Chez les Soninkés, il est rare de converser en mangeant ; ils estiment cette pratique impolie.

Toutefois, si les mets étaient particulièrement bien réussis, le mari s'autorisait, avec un plaisir visible, à féliciter son épouse.

Après le dîner, venait le meilleur moment de la journée. La femme allumait le feu du soir autour duquel toute la famille prenait place. Le père racontait contes et légendes, à la plus grande joie des enfants. La maman, assise dans un coin, filait le coton tout en savourant la scène.

De temps à autre, lorsque les enfants grimpaient sur le père ou tiraient son vêtement, elle intervenait pour rétablir l'ordre :

« Hé, tu ne vas déchirer le boubou de ton père, non ? »

« Toi, veux-tu rester tranquille ! Ne touches pas le feu !... »

Cela continuait de la même manière jusqu'à l'instant où le sommeil alourdissait les paupières des enfants. Vigilante, infatigable, la mère se levait pour préparer les nattes. Puis elle revenait vers son époux :

« les nattes sont faites . »

Tour à tour, chaque enfant s'asseyait sur les genoux du père pour la prière du soir. Celui-ci lisait un verset coranique ou récitait une incantation, tout en caressant la petite tête. C'était seulement cette prière dite, que la maman pouvait envoyer les enfants se coucher. L'époque voulait, qu'en principe, chaque père de famille pût faire une telle prière : soit par des incantations, soit par la lecture d'un verset du Coran ou encore par d'autres connaissances africaines.

Cela évitait aussi, lorsqu'un enfant était malade, d'avoir recours à un guérisseur afin qu'il prie pour le petit malade. Les enfants couchés, la maman reprenait la place et poursuivait son ouvrage. Elle se réjouissait de cet instant privilégié, le seul où, en tête-à-tête avec son époux, elle pouvait s'entretenir tendrement et tranquillement avec celui-ci.

On parlait de l'avenir. On évoquait la récolte prochaine. On s'entretenait aussi de la pêche, de la vie du village ou des problèmes familiaux. Enfin, on abordait tout ce qui ne pouvait être débattu en présence des enfants.

Le plus souvent, le mari parlait. Elle, elle écoutait, n'intervenant que pour les points importants de la discussion.

Par son éducation, et quel que soit son niveau intellectuel, la femme Soninké obéit et respecte son mari sans limite.

Sans être esclave, sans être davantage cantonnée dans un rôle subalterne, celle-ci est avant tout bonté. Sans sens de l'hospitalité est aussi l'une de ses principales vertus.

L'ENFANCE

La vie s'écoula ainsi dans la famille, jusqu'en 1945 ou Yéro atteignit ses sept ans. Age important, puisque c'est à celui-là que les enfants commencent à apprendre le Coran et entrent dans les Féddés. Le Féddé consiste en un groupe d'individus des deux sexes, appartenant à un même village ayant, à un an près, le même âge. Son rôle, dans la vie sociale n'est pas moindre ; car c'est en quelque sorte, l'accès et l'apprentissage de celle-ci.

Les adolescents du même Féddé organisent jeux et soirées dansantes. Les jambadimous regroupent les garçons ; les Yakhanidimous, les filles. Lorsque les deux sexes se trouvent réunis, il s'agit de Worsondimous ou de Gaïndés.

Le soir de chaque jeudi, un jambadimou était organisé sur la place du village. Les filles d'un certain âge formaient un cercle, tandis que les batteurs de tam-tams gagnaient l'emplacement qui leur était réservé. Un feu de paille servait d'éclairage. Le spectacle étant public, les villageois s'installaient à l'arrière.

Quand les tambourineurs, actionnant leurs tam-tams, réglaient la musique sur le rythme des battements des mains des filles, les danseurs entraient en scène. Avant de commencer, et en attendant l'accélération des battements des mains accompagnés de la chanson traditionnelle, ils se livraient à une sorte de promenade rythmée. La danse revêt un caractère folklorique. Tous admirent chaque danseur. Si celui-ci exécute des figures particulièrement belles, sa copine ? tout à la fois pour lui témoigner son admiration et signifier aux autres sa fierté, lui lance un pagné.

Parfois, les supporters entrent en file pour honorer les danseurs par la remise de présents – pièces d'argent, morceaux de tissu – ou l'adresse d'un simple compliment.

Il n'y avait aucun jour particulier pour l'organisation du Yakhanandimou. Il coïncidait, en principe, avec les grandes fêtes nationales ou cérémonies privées, telles que les mariages. Mais il pouvait également ne célébrer que l'arrivée, au village, d'une fille étrangère. Lors du Yakhanandimou, la danse se faisait évidemment plus souple. La danseuse ondulait au rythme des tam-tams. Balancement voluptueux des hanches et des seins. Tout en dansant, elle interprétait des chansons qu'elle avait elle-même composées à la gloire de ses parents, de ses frères ou de son copain. Les siens, ainsi honorés, et plus encore son copain, entraient en scène pour une offrande de cadeaux.

Les autres réunions étaient organisées sur le même modèle. A l'exception toutefois du gaïndé qui devait correspondre aux festivités de la circoncision des garçons. (elle sera abordée dans le chapitre « Birou »(1), l'initiation).

Les membres d'un même Féddé - jeunes ou plus âgés – se retrouvaient aussi à l'occasion des mariages ou des grandes fêtes. Ils avaient, par ailleurs, le droit de médire de l'un d'entre eux, à la condition que cela reste dans le cadre de la plaisanterie, de la bonne humeur. Ce jeu de plaisanterie concernait parfois jusqu'à l'épouse ou l'époux d'un membre du même Féddé.

S'il arrivait que quelqu'un, sous l'emprise de la colère, prît une mauvaise décision, ses proches pouvaient faire appel aux membres de sa classe d'âge afin de l'influencer et de lui faire admettre une position plus saine. Rien ne saurait, en effet, être refusé à son Féddéen.

Ce système, appartenant aux grandes valeurs des Soninkés, est malheureusement inconnu des peuples.

C'est à cet âge de sept ans aussi que les garçons des famille de Marabouts entrent obligatoirement à l'école coranique.

Au Fouta, les Marabouts Soninkés sont représentés par les familles :Cissé, Dramé, Diagana, Maréga, Sakho et Sylla.

Leurs enfants, mâles surtout , ont l'obligation d'apprendre le Coran. Pour l'admission à l'école coranique, on choisissait de préférence une date correspondant à un jour favorable. Pour les anciens Soninkés, chaque jour possédait une signification particulière, en fonction de sa position dans le mois lunaire. Certains jours et dates portaient bonheur ou étaient néfastes, alors que d'autres restaient neutres .

Cette connaissance des jours et des dates avec la signification qui s'attachait à ceux-ci, n'était pas une science accessible à tous. Seuls les Marabouts la détenaient. Aujourd'hui, cette croyance a disparu. Les intellectuels, en particulier, ont compris que ces pratiques, parce qu'elles avaient de rétrograde, enfermaient et limitaient le développement de l'individu.

Très souvent, le dernier mercredi du mois lunaire était retenu pour l'inscription des enfants.

Toutefois, cette inscription se trouvait encore subordonnée par la consultation du Marabout, le Mody.

Ce dernier, comme à son habitude, remettait aux parents l'eau bénite qui entrait dans la fabrication de galettes dont le nombre impair faisait partie d'un mystère dont l'origine s'était déjà perdue. Ces galettes devaient être consommées, imbibées de miel pur ou de sucre raffiné. La tête était complètement rasée, lavée à l'eau bénite, l'enfant était autorisé à manger les galettes sacrées. Puis, porté par l'une de ses tantes paternelles, escorté par plusieurs membres de sa famille, il était conduit par cette délégation chez le marabout instituteur.

Ce dernier le recevait par une prière. Ensuite, il s'emparait de son bâtonner – sorte de plume – qu'il trempait dans de l'encre, tout en continuant sa lecture sainte. Sur la main droite de l'enfant, les écritures sacrées étaient tracées avant d'être recouvertes de gros sel. Il était finalement ordonné au futur élève de lécher le tout. Cette première phase terminée, le marabout instituteur, reprenait sa prière et soufflait légèrement dans les oreilles du gamin. Enfin, avant de bénir l'enfant, il devait encore expliquer son jeu par un discours. « Ce garçon, concluait – il invariablement, sera bien instruit. »

Combien de fois n'avait – il pas affirmé cela ? Des centaines d'élèves avaient précédé le garçon qu'on lui amenait aujourd'hui. Pourtant, parmi ceux – là, ils étaient bien quatre-vingt-dix pour cent à n'avoir jamais rien appris.

Parce qu'il n'avait pas de tante paternelle, Yéro n'avait pas été porté. On n'avait pas également tracé les écritures sacrées sur sa main droite et il n'avait pas eu à manger les galettes car il avait déjà appris le Coran chez son père. Seulement, il avait reçu autre chose de celui-ci : la fameuse tête de mouton.

A l'occasion des premières leçons coraniques qu'il avait dépensées, Sibon avait tué un mouton qu'il avait ensuite fait préparer avec de l'eau bénite et quelques plantes. Le soir venu, alors que tous dormaient dans la case, il avait réveillé Yéro et son frère pour partager avec eux son plat sacré. « Ne racontez à personne ce que nous venons de faire. Cela doit rester secret », avait – il recommandé. Ce plat était destiné à apporter aux enfants, qui avaient la chance de le déguster, une intelligence supérieure et le don de la parole.

Yéro s'avouait surpris et un peu choqué. Quoi, les marabouts donnaient de simples galettes aux enfants qu'on leur confiait, alors qu'ils réservaient, à leur propre progéniture, la fameuse tête de mouton !

Yéro trouvait cela injuste car les marabouts, son père y compris, n'accordaient pas ainsi aux enfants des autres, les mêmes chances de réussite dont ils entendaient faire bénéficier les leurs.

Pourtant la religion dont les marabouts s'affirmer être garants, réprimait l'injustice sous toutes ses formes. N'était – il pas inscrit :

Un bon croyant se doit d'abord d'être juste et de considérer tous les musulmans sur le même pied d'égalité ? »

L'ÉCOLE FRANÇAISE

Au cour de la même année, bien qu'il fût marabout lui même, le père de Yéro dut inscrire celui – ci à l'école française.

Au début, Demba, le frère aîné , avait été choisi pour y être envoyé. Quelqu'un devant surveiller les champs – ce que ne pouvait faire Yéro qui était encore trop petit – il fallut qu'il remplaçât l'élève. Le père ne réussit cette permutation que parce qu'il jouissait de l'estime du chef de village et de celle du chef de Canton. Siban bénéficiât de cette double protection, non seulement de par sa position d'un ami intime de la première personnalité, mais surtout en raison de son aptitude à tenir à jour le double des registres des impôts rédigés en langue arabe. Cette tâche, pour laquelle il ne percevait aucune indemnité, lui assurait en échange d'être exempté de la corvée, sans salaire, imposée par l'Administration coloniale.

On appelait « Bour Servici » le service national, les travaux de voirie et la prise en compte des déplacements en Commandants de Cercles. Par ce dernier titre, on désignait cette charge qui fût remplacée, après l'Indépendance, par le poste de préfet du Département. A l'époque d'avant l'indépendance, le Commandant de Cercle était toujours un toubab. Les générations qui n'ont pas connu cette période auront peine à croire le rôle que jouait celui – ci et aussi les prérogatives et abus auxquels ce poste donnait lieu, surtout dans les campagnes.

Pour se déplacer de village en village, le Commandement de Cercle voyageait, confortablement installé dans un hamac porté par deux ou quatre hommes. Alors que de l'autre côté, en Europe, la France se posait en championne des droits de l'homme, proclamait l'égalité sans distinction de religion ou de race, les pauvres noirs peinaient pendant des heures et des heures sous le poids du « Monsieur blanc ».

Et l'impôt. Un impôt sur quoi ? Puisque la population était archipauvre !...

Dans son enfance, Yéro avait entendu ces cinq coups du grand Talibé dont tout le monde connaissait trop la signification.

A ce signal, chacun courait chez un cousin ou un ami, plus aisé que lui, pour lui demander crédit afin de s'acquitter de l'impôt. Malheur, à celui qui ne pouvait payer à temps ! Convoqués chez le chef du village, par le commandant ou son lieutenant, les retardataires se voyaient punis devant tout le village réuni.

Pour un Soninké, qui ne peut accepter de perdre la face, cette pratique s'avérait particulièrement ignoble. Que faire sinon subir, hélas, lorsque l'on est démuné ! Où était resté, dans tout cela, l'espace de Montesquieu, Voltaire et Danton ?

Le père de Yéro n'a jamais connu le moindre problème de ce côté –là. En raison de sa position déjà évoquée, il pouvait se permettre d'aller voir directement le chef de Canton, sans avoir à demander préalablement audience ou recourir à un subalterne. A l'époque, il s'agissait bien là d'un privilège .

Yéro, jeune écolier, se voyait privé d'aller aux champs avec les autres enfants de sa classe d'âge. Il avait donc hâte de voir arriver l'hivernage, seule saison où les classes ferment pour un congé. Alors, il pourrait reprendre le chemin des champs avec ses compagnons. Au Fouta, à l'époque, les ressources essentielles, pour les familles étaient représentées par l'agriculture et la pêche. Les champs, se situant loin des agglomérations, nécessitaient une surveillance constante contre les oiseaux, les singes et les sangliers.

Le jour, cette surveillance était confiée à des groupes de jeunes ; la nuit, les adultes l'exerçaient.

L'hivernage était la saison de prédilection des jeunes. En cette saison, chaque garçon pouvait proposer à la fille qui lui plaisait de devenir sa copine. On attendait par « copinage » des sortes de fiançailles éphémères, non officielles, pour « rire ». Des amours d'adolescents, sans conséquence. La demande de copinage devait être présentée par l'intermédiaire d'un garçon ou d'une fille griots du même Féddé. Il était, bien sûr, pas interdit d'avoir plusieurs copains ou copines.

En principe, le copinage se faisait à l'insu des parents. Toutefois s'il débouchait sur des sentiments plus sérieux, tous devaient être mis au courant.

Comment procédait-on pour avoir une copine ? La fille Soninké étant trop timide, le garçon prenait toujours l'initiative. Il adressait auprès de l'élue un griot chargé de lui demander son agrément. L'émissaire effectuait sa démarche en accompagnant celle-ci de petits commentaires, aptes à convaincre la belle.